Devoir surveillé – Exploiter, préserver et protéger

Qu'est-ce que l'environnement ? Deux « révolutions », néolithique et industrielle, et la forêt française depuis Colbert.

Durée : 240 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spécialité HGGSP Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Dissertation ★★★ *(10 pts)*

Sujet : « Peut-on parler d'un nouveau rapport des sociétés à leurs milieux à partir du XIX^{e} siècle ? »
Préparez puis rédigez votre dissertation en cinq temps (2 points chacun).

a) Expliquez ce que recouvrent « rapport », « sociétés », « milieux » et « nouveau », dites pourquoi le sujet oblige à regarder aussi avant 1800, et formulez votre problématique.

b) Bâtissez une première partie de trois arguments, chacun prouvé par un exemple précis et daté.

c) Bâtissez une deuxième partie qui nuance la première, avec le même niveau de précision.

d) Bâtissez une troisième partie qui dépasse les deux premières, puis écrivez la phrase par laquelle votre conclusion répondra au sujet.

e) Écrivez en entier votre introduction (accroche datée, définitions, bornes, problématique, annonce du plan).

Exercice 2 – Étude critique de documents ★★★ *(10 pts)*

Sujet : la gestion durable de la forêt en France, du XIV^{e} au XXI^{e} siècle.

Document 1 — Ordonnance de Brunoy, Philippe VI de Valois, 29 mai 1346 (extrait). « Les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat. »

Document 2 — Code forestier, article L112-1 (rédaction issue de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, modifiée par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 « Climat et résilience »). L'article s'ouvre sur cette phrase : « Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers. » Il reconnaît ensuite d'intérêt général une série d'objectifs : la protection et la mise en valeur des forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ; la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ; la protection de l'eau, de l'air et des sols par la forêt ; la fixation et le stockage du carbone par les forêts et le bois.

Consigne. En analysant les documents, en les confrontant et à l'aide de vos connaissances, vous montrerez comment s'est construite en France l'idée d'une gestion durable de la forêt, et en quoi ses finalités ont changé entre le XIV^{e} et le XXI^{e} siècle (2 points par question).

a) Présentez chacun des deux textes (sa nature, qui l'édicte, quand, pour qui) et situez-le dans son époque.

b) Quelle idée relie les deux textes, à près de sept siècles de distance ?

c) Qu'est-ce qui change d'un texte à l'autre : à qui profite la forêt, quelles forêts sont visées, quelles fonctions lui sont reconnues ?

d) Quelles étapes de l'histoire forestière française expliquent ce changement ?

e) Quelles sont les limites de ces deux documents ? Concluez.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).